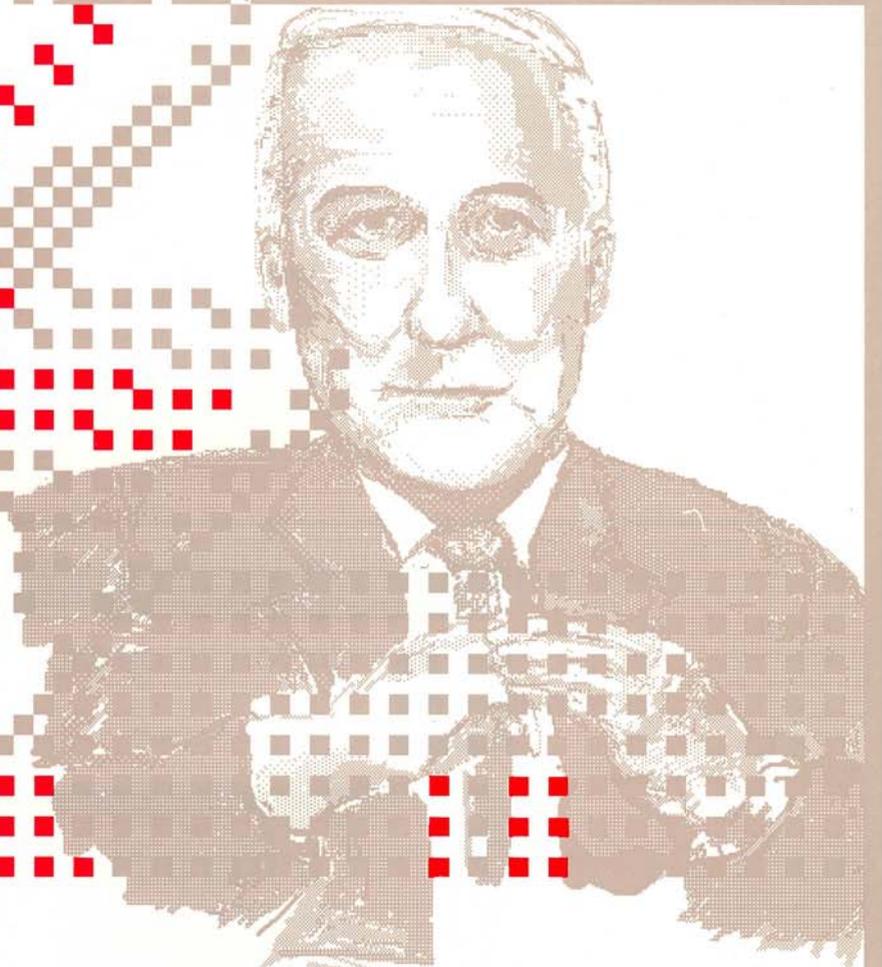


ÉCITÉ ÉDUCATIVE

La revue des étudiants et étudiantes de la faculté
de l'éducation permanente de l'U. de M.

VOL. 2 NO. 3

Janvier 1987



ENTREVUE
AVEC
M. RENÉ
SIMARD

La Cité éducative implique que puisse être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.

Edgar Faure, Apprendre à être

DIRECTION

Robert Martin

COORDINATION

Denis Sylvain

PUBLICITÉ

Gilles Lamoureux

RÉVISION DE TEXTES

Maude Hervé

Martial Denis

GRAPHISME

Liliane Bedey

COLLABORATEURS ET

COLLABORATRICES

Christian Arseneault, Daniel Baril, Louise Daigneault, Normand Labelle, Johanne Legault, Yvan Lortie, Denis Sylvain, Jean-Pierre Vézina

PHOTOGRAPHE

Jean-François Leblanc

IMPRESSION

Imprimerie Jacques-Cartier

TIRAGE

12000 exemplaires

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. — Adresse : C.P. 6128 Succ. A, Montréal, H3C 3J7 — Tél. : (514)842-3678. Tout texte ou illustration publié dans Cité éducative peut être reproduit avec mention obligatoire de sa source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada, 3e trimestre 1985.

Port payé à Montréal, courrier de 3e classe.



Université de Montréal

La librairie universitaire de Montréal

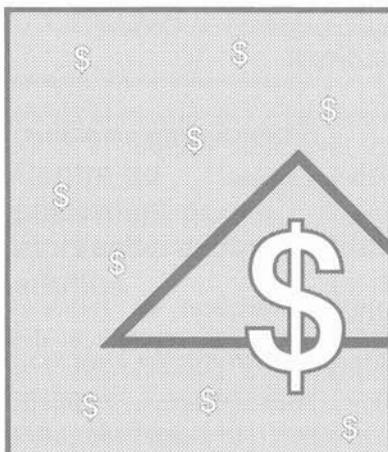
La **Librairie de l'Université de Montréal** vous offre le plus grand choix d'ouvrages universitaires à ses deux succursales.

Succursale du Pavillon principal, local L-315, téléphone: 343-6210
Spécialités: sciences et médecine

Succursale du Pavillon 3200 rue Jean-Brillant, local 1315, téléphone: 343-7362
Spécialités: sciences sociales, lettres et droit

Depuis septembre 1986, cette succursale est réaménagée et diversifiée: collections générales, poche, etc.

SOMMAIRE



6

Le point sur le financement de la FEP
Une histoire de gros sous !

4

HORS CAMPUS

Les Maskoutains mènent le bal

5

COMMUNIQUÉS

5

PLUME LIBRE

Beaucoup d'inscrits... peu de chaises

8

ENTREVUE

SOYEZ VIGILANTS

La parole est à M. René Simard,
vice-recteur aux études.

15

CENTRE ÉTUDIANT DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

L'expérience vaut son pesant d'or

18

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Statu quo ou référendum ?

20

SERVICE DES SPORTS

Des services à la carte

22

Le Conseil élargi en effervescence

23

REPRÉSENTANTS DE CERTIFICATS

Un chaînon essentiel de l'AGEEFEP

24

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Les victimes du couperet

26

Un dossier chaud

Accréditation des associations à l'Université de
Montréal

28

ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

Une nouvelle politique

30

CHARGÉ-E-S DE COURS

Pas de chômage pour M. Thelland

32

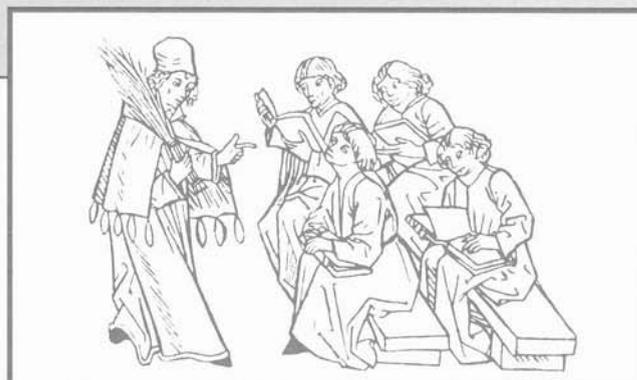
LES JEUX FEPOLYMPIQUES

Croisez l'AGEEFEP

14

CERTIFICAT EN RECHERCHE
DOCUMENTAIRE
ET RÉDACTION FRANÇAISE

L'art de bien rédiger



Les Maskoutains mènent le bal

Francine Ostiguy, présidente du Conseil régional de St-Hyacinthe.



Prenez-vous le soir, du côté du Cégep, de la polyvalente, de la Faculté de médecine vétérinaire, et vous constaterez que les places de stationnement se font rares. En effet, depuis quelques années, les adultes maskoutains ont progressivement repris le chemin de l'école. Ainsi, St-Hyacinthe, qui s'est bâtie une excellente renommée comme ville estudiantine, voit de plus en plus d'adultes profiter des bienfaits de l'éducation permanente.

Cependant, l'accessibilité aux programmes universitaires pour les adultes en région ne va pas sans mal et, aujourd'hui encore, l'AGEEFEP éprouve des difficultés à s'entendre avec la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal pour l'ouverture de programmes. Il ne s'agit pas d'un manque de volonté de la part de la Faculté mais plutôt d'un différend sur le partage du territoire qui oppose les universités offrant la formation du soir aux adultes. Soulignons qu'il n'existe aucune entente relative à un découpage de territoire. Les universités ont plutôt développé des aires de compétence basées sur leurs recherches, leurs expériences et leurs acquis.

Pour le moment, l'important consiste à protéger l'accessibilité d'une formation courte de haute qualité. Dans la mesure où celle-ci est offerte à des adultes occupant, pour la plupart, un emploi spécialisé et dont les besoins en formation sont également spécifiques, on ne pourrait laisser à une seule université le soin de remplir cette mission, comme le souhaitent certains intervenants. Chaque institution répond à des besoins précis et les étudiant-e-s en région

ont tout autant le droit d'opter pour l'institution susceptible de leur assurer une formation de qualité. D'ailleurs, à Montréal, on peut choisir entre quatre universités. Pourquoi les gens en région n'auraient-ils pas cette même liberté de choix ?

L'AGEEFEP ne saurait tolérer qu'une rivalité de clochers mine l'accessibilité aux programmes universitaires hors campus. C'est pourquoi, elle apporte aide et appui aux étudiant-e-s qui désirent l'ouverture de programmes. Dans le dernier numéro de Cité éducative, un article avait d'ailleurs paru à ce sujet, expliquant toute la marche à suivre. Mentionnons simplement que l'ouverture de ces certificats se fait à deux principales conditions : premièrement, qu'il y ait un nombre suffisant d'étudiant-e-s (45 par classe) et, deuxièmement, moyennant une entente écrite avec les étudiant-e-s, que le nombre des inscrit-e-s demeure stable d'une session à l'autre jusqu'à la fin.

Toujours dans l'optique de favoriser l'accessibilité à la formation courte en région, l'AGEEFEP a souscrit au projet de trois groupes d'étudiant-e-s, parrainé par le Conseil régional de St-Hyacinthe. Ces groupes d'étudiant-e-s désirent obtenir, dans leur région, dès septembre 1987, l'ouverture de trois certificats d'études de premier cycle : gérontologie, relations industrielles I et santé et sécurité au travail.

Gérontologie

Pourquoi un certificat de gérontologie ? Parce qu'il répond à une demande persistante de la part des infirmières et des infirmiers de la région, ainsi que de nombreuses personnes oeuvrant auprès

des gens âgés. On sait que la région de St-Hyacinthe compte 16 % de personnes âgées.

Relations industrielles I

Quant au certificat de relations industrielles I, il répond à des besoins tout à fait évidents : le progrès d'une entreprise, publique ou privée, est largement attribuable à la compétence de ses cadres et professionnels. En se perfectionnant, le cadre vient chercher des outils susceptibles de lui permettre non seulement d'augmenter la rentabilité financière de son entreprise mais également de vivre une plus grande satisfaction au niveau de ses activités professionnelles.

Santé et sécurité au travail

Le certificat de santé et sécurité au travail s'inscrit dans un contexte où tous les professionnels de la santé, entre autres les infirmières et les infirmiers, ont de plus en plus une responsabilité d'éducation auprès du public. Le certificat leur permettra d'évoluer dans les services de santé comme agent-e-s de formation auprès de la population afin de l'initier à la notion de prévention plutôt qu'à celle de guérison.

Si l'un ou l'autre des certificats mentionnés vous intéresse, vous pourrez obtenir de plus amples renseignements auprès des responsables :

Paul A. Brodeur (774-9779) ou Francine Ostiguy (773-4332).

N'hésitez pas à vous inscrire nombreux. L'éducation est non seulement un droit mais aussi une responsabilité individuelle. Soyons des consommateurs avides d'apprendre. ■

Centre de placement pour étudiant-e-s adultes

Lors du Congrès de fondation de l'AGEEFEP, le vice-président aux Services aux étudiants recevait le mandat d'étudier la possibilité de créer un service de placement qui verrait à informer et à sensibiliser les intervenant-e-s du marché du travail au potentiel offert par les étudiant-e-s de la FEP.

À cet effet, il a rencontré différents employeurs, entre autres l'Alliance industrielle, qui s'est

vivement intéressée au projet.

L'AGEEFEP envisage également d'offrir, toujours par le biais du centre de placement, les services suivants :

- Information sur le marché du travail
- Documentation sur les entreprises
- Renseignements sur les divers programmes gouvernementaux d'aide à l'emploi

Pour plus de renseignements, veuillez contacter **Jean-Pierre Vézina**, vice-président aux S.A.E.
Tél. : 842-3678

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Du 5 au 16 janvier 1987, la librairie de l'Université de Montréal sera ouverte aux heures et aux jours suivants :

Du lundi au jeudi,
— de 9 h à 21 h
Le vendredi,
— de 9 h à 19 h

Concilier études et charge d'enfant(s)

Vous étudiez, vous travaillez et, en outre, vous êtes parent ? Vous trouvez cela difficile ? Alors, à mettre à votre agenda de vigilance pour 1987, le programme-cadre de politique familiale que le gouvernement libéral doit rendre public au printemps.

Une politique familiale, en principe, est un ensemble de politiques sectorielles visant à soutenir, dans leurs nombreux rôles, ceux et celles qui ont charge d'enfant(s) et qui, par exemple, aideraient à concilier travail ou études, et responsabilités parentales.

La Confédération des Organismes Familiaux du Québec (COFAQ) qui réclame une telle politique familiale depuis 15 ans sera cette année sur le qui-vive et prendra position sur les projets qui lui seront présentés.

Pour renseignements :
Robert Sylvestre, agent de recherche, Confédération des Organismes Familiaux du Québec, 4098, rue St-Hubert, Montréal.
Tél. : 521-4777.

PLUME LIBRE

Beaucoup d'inscrits... peu de chaises !

Cette lettre a pour but de dénoncer une situation difficile que nous vivons comme groupe d'étudiant-e-s de l'éducation permanente, en gestion des services de santé I.

Le cours Introduction aux relations de travail inscrit au programme sous le sigle REI 1205G devait être offert à 19 h. L'horaire n'ayant pas été respecté, le cours se donne maintenant à 19 h 30. Un très grand nombre

d'étudiant-e-s, 86 plus précisément, assistent au cours. Comme la salle ne peut accueillir qu'environ 76 étudiant-e-s, une dizaine d'entre eux suivent le cours, assis dans l'escalier. Ceci est tout à fait inacceptable.

Je crois que l'administration doit respecter davantage les étudiant-e-s de l'éducation permanente et leur accorder des conditions qui favorisent un meilleur apprentissage.

Johanne Marcil



Recherche: Normand Labelle
Rédaction: Martial Denis

— Le point sur le — financement — de la FEP

SITUATION FINANCIERE

À l'heure actuelle, les universités québécoises se retrouvent dans une situation précaire à la suite des compressions budgétaires de 280 millions imposées par l'État depuis 1978. En 1985-1986, le déficit global des universités atteint 80 millions.

À la Faculté de l'éducation permanente, les restrictions financières ont provoqué un déficit de 1 200 000 \$. La FEP a donc comprimé ses dépenses afin de résorber, d'ici 1988, la plus grande part de son déficit.

RÉPERCUSSIONS

Les répercussions de ce déficit sont multiples et touchent le personnel et les étudiant-e-s de la FEP.

En 1985-1986, la direction de la FEP a adopté des mesures de redressement et supprimé cinq postes de cadres. La tâche du personnel administratif de la FEP s'accroît considérablement, comme en témoigne le tableau suivant :

	RATIO	CRÉDITS
	Enseignants\ employés	Étudiants\ employés
FEP	7,4	2 200
Sc. Éduc.	3,4	625
Arts et sciences	4	1 200

La FEP affiche un ratio enseignant/personnel administratif beaucoup plus élevé que celui des autres facultés. La charge de travail du personnel de la FEP représente presque le double de celle du personnel des facultés Arts et sciences et Sciences de l'éducation.

La FEP a également restreint l'éventail des cours offerts. Ainsi, a-t-on annulé de nombreux cours en criminologie, créativité, relations publiques, journalisme, rédaction et traduction. Les étudiant-e-s en subissent les inconvénients et doivent repenser leur cheminement d'études.

La Direction de l'université vise, entre autres, à augmenter le nombre d'étudiants par groupe-cours. Plusieurs salles de cours sont bondées et dépassent même leur capacité d'accueil.

Les répercussions du déficit se font sentir à tous les échelons de la vie universitaire et risquent de compromettre la qualité de l'enseignement universitaire.

FINANCEMENT DES FACULTÉS

Pour mieux comprendre la situation financière de l'Université de Montréal, il convient d'en examiner le financement.

SOURCES DE FINANCEMENT

L'Université de Montréal dispose de trois principales sources de financement.

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Le gouvernement verse en moyenne la somme de 6 830 \$ par étudiant-e à temps plein. En 1985-1986, l'État a accordé des subventions de 171 millions à l'Université de Montréal.

DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité constituent la deuxième source de revenus en importance. Ces frais s'établissent à 64,50 \$ par cours pour chaque étudiant-e-. Comme l'Université compte, en 1985-1986, un effectif d'environ 25 000 étudiant-e-s, y compris les étudiant-e-s à temps partiel, ses revenus se chiffrent à 13,9 millions.

AUTRES SOURCES

L'université a d'autres sources de financement de moindre importance. Il s'agit de subventions particulières, de dons et de revenus d'entreprises auxiliaires. La part que touche l'Université à ce chapitre s'élève à 50 millions.



En 1985-1986, tous ces revenus additionnés permettent à l'Université de disposer d'un budget annuel de 212,09 millions.

CONTRIBUTION DE LA FEP

La FEP contribue au budget de l'université de deux façons. D'abord, en 1985-1986, l'Université reçoit de l'État des crédits de 180 millions et remet à la FEP une enveloppe de 23,294 millions. Ensuite, les droits de scolarité perçus par la FEP au cours de cette année s'établissent à 1,8 million. Ces deux sources totalisent, en 1985-1986, 25 millions, soit 12 % des revenus de l'Université de Montréal.

FINANCEMENT DE LA FEP

La FEP produit 12 % des revenus de l'Université. En revanche, celle-ci ne lui accorde que 5 % pour ses dépenses d'enseignement. La Faculté de l'éducation permanente ne touche, à ce chapitre que 8,3 millions, ce qui représente un écart de 16 millions par rapport aux revenus qu'elle génère. De toute évidence, les autres facultés profitent de cet écart. Il ne s'agit pas de se lancer dans un réquisitoire contre elles mais de constater les faits.

ANALYSE DU DÉFICIT

Les facultés ont des besoins financiers distincts de par leur constitution et leurs objectifs. Il incombe au comité du budget d'établir l'enveloppe de subventions destinée aux facultés.

La FEP reçoit la subvention la moins élevée, soit 78 \$ par crédit-étudiant. Vient ensuite la Faculté de droit avec 103 \$. En moyenne, les facultés touchent 177 \$ par crédit-étudiant. La majeure partie des dépenses des facultés s'applique au personnel enseignant et administratif. Or, la FEP n'a pas de corps professoral. L'enseignement y est dispensé par des chargé-e-s de cours qui, contrairement aux professeurs, ne disposent ni de locaux, ni de secrétaires et doivent s'organiser par leurs propres moyens.

Ces données nous permettent d'entrevoir le fossé grandissant entre la FEP et les autres facultés. Il y a lieu également de s'étonner devant l'écart de 16 millions entre ce que la FEP donne et ce qu'elle reçoit.

DÉFICIT ARTIFICIEL

Le déficit de la FEP est-il structurel ou artificiel ? Provient-il d'un accroissement des dépenses,

d'une gestion financière inadéquate ou d'une politique gouvernementale restrictive ? L'Université a-t-elle créé le déficit de la FEP ? Avant de prononcer un verdict, il importe de poser la problématique.

En 1985-1986, l'État québécois appliquait des mesures restrictives entraînant un déficit de 26 millions à l'Université de Montréal, et ce, en dépit de la hausse considérable du taux d'inscriptions enregistrée à cette institution de 1984 à 1986. Par la suite, l'Université de Montréal se voyait imposer des compressions supplémentaires qui ont conduit à un déficit de 1 200 000 \$ à la FEP.

L'administration précédente de la FEP avait contesté la réalité du déficit auprès des autorités de l'Université. Ses principaux arguments se résument ainsi :

1) L'effectif étudiant de la FEP a augmenté de 35 % entre 1979 et 1985, soit plus de la moitié de la croissance des effectifs étudiants de toute l'Université.

2) Les inscriptions ont plus que doublé en 10 ans : de 1974 à 1984, leur nombre passe de 20 807 à 42 110.



3) La FEP est la faculté dont les coûts sont le moins élevés.

À la lumière de ces données, la direction de la FEP a réclamé un redressement budgétaire mais l'Université a opposé une fin de non-recevoir.

Il semble bien que le déficit de la FEP soit artificiel car il serait imputable à une mauvaise attribution des fonds. Il se peut qu'en subventionnant la FEP à un taux moindre, on permette aux facultés de camoufler des performances budgétaires plus médiocres. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis que les dirigeants de la FEP devraient réclamer un partage plus équitable de l'enveloppe des subventions.

La FEP peut collaborer à l'effort de réduction du déficit global mais dans des proportions équitables et compte tenu de son taux de croissance. Il faudrait s'assurer que son budget lui permette de couvrir son coût par crédit. Son personnel est surchargé de travail et ne dispose pas de ressources adéquates.

Une révision des règles budgétaires s'impose de toute urgence. L'ancien doyen de la FEP

préconisait l'adoption de nouvelles règles budgétaires, plus stables et mieux adaptées au contexte actuel.

RECOMMANDATIONS

L'AGEEFEP souscrit entièrement à la démarche de révision proposée par l'ancien doyen. Voici les principales recommandations de son rapport :

"Il est urgent de dénouer l'impasse budgétaire actuelle afin d'améliorer le développement des services de la FEP. Il faut, en conséquence, revoir les critères d'allocation du budget de la FEP en tenant compte de ses rôles divers.

Il faut de façon urgente :

Revoir et corriger à la hausse l'enveloppe budgétaire déficiente de la FEP;

Revoir et modifier l'allocation des ressources humaines mises à la disposition de la FEP;

Prévoir des allocations budgétaires et de personnel suffisantes pour améliorer le développement de programmes et de services."

Force est de reconnaître la pertinence des propositions de l'ancien doyen qui visent à remédier au sous-financement de la FEP.

L'ÉDUCATION AUX ADULTES : UNE PRIORITÉ

Notre dossier met en évidence les difficultés et les contraintes liées au déficit de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente. L'analyse du déficit révèle, entre autres, que la FEP reçoit une part négligeable des fonds destinés à l'enseignement. Le partage des subventions est inéquitable et défavorise la FEP. Il serait donc urgent que l'Université de Montréal corrige la situation et consente des crédits plus substantiels à la FEP.

En dépit de ses problèmes de financement, l'Université de Montréal ne saurait se soustraire à l'obligation de préserver la mission essentielle de la FEP, qui consiste à favoriser l'accès aux études universitaires à toutes les couches sociales. ■

Le vice-recteur, René Simard à l'AGEEFEP :

SOYEZ VIGILANTS

En poste depuis un an et demi, le vice-recteur aux études, M. René Simard, s'est attaqué à la délicate tâche de l'évaluation des programmes. Lors de son entrevue avec les représentants de l'AGEEFEP, M. Simard nous dit où en est ce dossier. Accompagné de son adjoint, Mme Aline Fortin, il nous livre également ses opinions sur le rôle des chargés de cours, les Services aux collectivités, les nouveaux baccalauréats de la FEP et le financement des universités.



Dans l'ordre habituel: Daniel Baril, journaliste étudiant à la FEP, Robert Martin, président de l'AGEEFEP, René Simard, vice-recteur aux études, Aline Fortin, adjoint au vice-recteur aux études, Christian Arseneault, vice-président aux affaires académiques.



Daniel Baril

CITÉ ÉDUCATIVE :
M. Simard, vous avez annoncé, l'année dernière, votre intention de procéder à l'évaluation des programmes de premier cycle. Cette évaluation est-elle commencée à la FEP ?

RENÉ SIMARD : Cette année, trois certificats sont évalués : les certificats en gestion des services de santé I et II, et le certificat de publicité. Cependant, il faudrait dix ans pour évaluer tous les certificats; c'est insensé. De plus, le coût serait beaucoup trop élevé puisque nous faisons appel à des spécialistes extérieurs pour agir comme arbitres impartiaux. Il vaut mieux regrouper les certificats pour en évaluer plusieurs appartenant à une même famille. Ces modalités sont définies par la FEP et respectent les politiques d'évaluation.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Les critères d'évaluation utilisés par la FEP sont-ils semblables à ceux des autres facultés ?

RENÉ SIMARD : Étant donné qu'il s'agit de critères généraux, ils ne changent pas d'une faculté à l'autre. D'ailleurs, les critères d'adéquation au marché du travail et ceux définis par la formation du premier cycle doivent demeurer les mêmes. Évidemment, on s'adresse à une population étudiante qui a des besoins particuliers. Quand une ou un étudiant vient chercher un complément de formation ou une formation nouvelle, on parlera moins, dans ce cas-là, d'ouverture des programmes parce que l'étudiant devra avoir acquis une culture générale. D'ailleurs, la FEP représente un exemple d'ouverture

des programmes assez unique. Pour un même bac, elle peut offrir jusqu'à trois certificats cohérents dans leur ensemble, qui vont forcément puiser à l'extérieur une formation additionnelle. La FEP constitue un modèle d'ouverture qui correspond davantage à ce qu'on voudrait faire au niveau des bacs spécialisés.

CITÉ ÉDUCATIVE :
L'Assemblée universitaire a modifié la composition du Conseil de la FEP de sorte que les responsables de programme n'y siégeront plus. Voyez-vous ces derniers comme de simples gestionnaires ou peuvent-ils assumer des responsabilités pédagogiques ?

RENÉ SIMARD : À mon avis, ils ont certainement leur mot à dire dans le contenu des programmes. Mais je ne sais pas si c'est le rôle qui leur est confié par la Faculté.

ALINE FORTIN : Dans les autres facultés, le partage des fonctions de direction existe. Le Directeur n'est pas nécessairement responsable de chaque programme de son département. Il en confie plutôt la responsabilité à des professeurs qui ne siègent pas au conseil, à moins d'y avoir été élus par les autres professeurs. Ainsi, l'absence au conseil de faculté des responsables de programme, comme celle des professeurs non élus, n'apparaît pas discriminatoire.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Comment voyez-vous le rôle des chargé-e-s de cours dans une faculté qui ne possède pas de corps professoral ?

RENÉ SIMARD : Chaque professeur de l'Université peut être appelé à donner des cours à l'Éducation permanente. La fonction de cet enseignement correspond au rôle de suppléance dévolu à la FEP. C'est une faculté qui recherche et explore des champs

nouveaux; elle ouvre, selon les besoins, des programmes de certificat en utilisant le corps professoral déjà en place. Si ce n'est pas possible, elle engage des chargé-e-s de cours. Mais les programmes de la FEP peuvent toujours être transférés à d'autres facultés, ce qui s'est produit pour une bonne douzaine de certificats. Dans ce contexte, on peut difficilement imaginer un corps professoral permanent puisqu'il faudrait constamment le remettre en question. C'est d'ailleurs la grande souplesse de la FEP, à ce chapitre, qui lui permet d'innover.

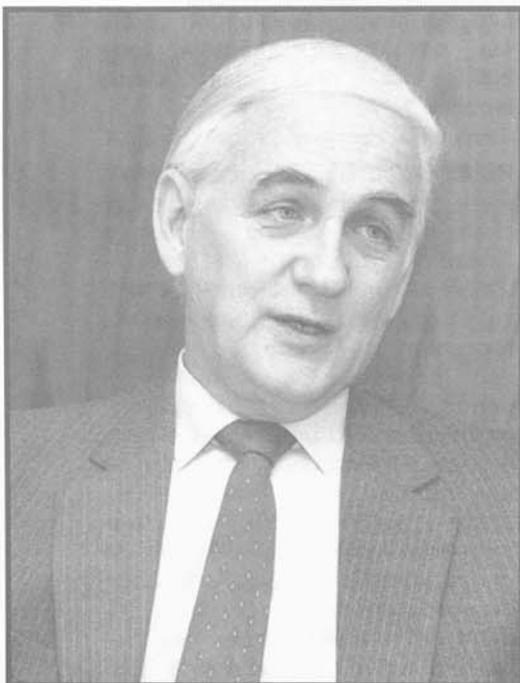
CITÉ ÉDUCATIVE :
Seulement 6 à 7% des professeurs réguliers de l'Université enseignent à la FEP. Y a-t-il des mesures incitatives pour accroître cette participation et favoriser une meilleure intégration de la FEP à l'Université ?

RENÉ SIMARD : Il est très difficile d'inciter les professeurs d'autres facultés à dispenser leur enseignement à la FEP, car ils assument déjà leur charge de cours, leurs recherches, etc. Cependant, il faut les encourager à venir enseigner à la FEP. Cette participation accrue du corps professoral est un idéal vers lequel on doit tendre.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Dans le contexte des négociations entre l'Université et les professeurs, tiendrez-vous compte des professeurs réguliers qui éprouvent des réticences à venir enseigner à la FEP ?

RENÉ SIMARD : La question sera peut-être soulevée dans les clauses normatives. Toutefois, ce qui suscite le plus de discussions, c'est la charge de travail. Lorsqu'on demande aux professeurs d'assumer des charges de travail supplémentaires, ils répliquent que l'accroissement des tâches n'est

<< Une participation accrue du corps professoral aux enseignements de la FEP est un idéal vers lequel on doit tendre >> René Simard



pas conforme aux clauses de la convention collective.

ALINE FORTIN : Ce problème contient «un élément d'ignorance pluralistique», comme on dit en psychologie. Les doyens sont convaincus que leurs professeurs ne tiennent pas à participer à l'enseignement de la FEP et j'ai l'impression que la FEP partage la même conviction. Je n'ai pas souvent entendu parler de démarches faites par la FEP pour attirer des professeurs : on suppose qu'ils n'y trouveraient pas grand intérêt. Pourtant, dans mon département, le nombre de professeurs qui acceptent d'enseigner le soir est appréciable; ce doit être aussi le cas pour ceux d'autres départements. Et je ne suis pas sûre que les négociations de conventions collectives soient la solution. C'est plutôt par des rapports plus étroits entre la FEP et les autres facultés que se réglera la question de la participation des professeurs. Et ce serait à la FEP de faire les premiers pas.

Les services aux collectivités

CITÉ ÉDUCATIVE : Vous avez dit, M. Simard, que la FEP découvre des champs nouveaux. Il y a un an, elle était responsable des Services aux collectivités (SAC). Mais, à la suite d'une analyse auprès de tous les intervenants, la gestion des services a été cédée à l'Université. De quelle façon celle-ci s'en occupera-t-elle ?

RENÉ SIMARD : Un comité relevant du vice-recteur aux études doit s'occuper des SAC. Je ne sais pas si ce comité entrevoit son rôle comme vous l'entendez. Pour lui, les SAC sont une forme d'enseignement pratique intégré aux

programmes, que les autres universités appellent «enseignement coopératif». Par exemple, des étudiant-e-s en urbanisme planifient la création d'un parc dans un quartier. Ce projet peut donner droit à un certain nombre de crédits. Autre exemple : des étudiant-e-s en médecine remplacent le personnel des urgences les fins de semaine tout en effectuant leur stage. Il s'agit d'un service à la collectivité. Mais il faut que la demande vienne des collectivités d'abord, et qu'il y ait un encadrement adéquat pour que le stage soit de niveau universitaire. Rien n'empêche la FEP de proposer de tels projets même si la responsabilité globale des SAC lui a été retirée.

ALINE FORTIN : Bien que la FEP ait probablement été la seule faculté à faire connaître ses services aux collectivités, il en existait aussi ailleurs. Par exemple, le travail d'une équipe d'étudiant-e-s et de professeurs du département d'anthropologie de l'Université de Montréal a permis l'ouverture du Parc de la Pointe du Buisson et Parcs Canada a décidé d'en faire un centre d'interprétation. Voilà un service à la collectivité qui, à l'époque, ne portait pas cette étiquette.

De nouveaux bacs

CITÉ ÉDUCATIVE : À la suite du rapport du Conseil des universités sur la formation courte, le sous-comité du premier cycle présentait un rapport sur la composition de nouveaux bacs particulièrement adaptés à la clientèle adulte. Qu'advient-il de ces nouveaux bacs ?

ALINE FORTIN : En calculant les possibilités de regrouper par trois, pour la composition d'un bac, les 30

<<Les doyens sont convaincus que leurs professeurs ne tiennent pas à participer à l'enseignement de la FEP et j'ai l'impression que la FEP partage la même conviction.>>



certificats et les 30 mineurs de l'Université, on arrive à un résultat de 20 000 environ ! Ainsi, plutôt que de partir de combinaisons théoriques, le comité a adopté une attitude plus pragmatique. Il a choisi de faire une étude des bacs composés de trois certificats ou de trois mineurs décernés durant les deux dernières années, de façon à déterminer les regroupements les plus fréquents. Cette étude nous permettra d'identifier les secteurs où il est possible d'offrir, selon des règles précises, un bac composé de certificats et possédant une reconnaissance autre que la seule énumération de ces certificats. Si tout se déroule bien, nous devrions être en mesure, grâce aux résultats de l'analyse, de proposer un ou deux bacs d'ici la fin de l'année. Ils pourraient être offerts en janvier 1988.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Des étudiant-e-s siègent-ils à ce comité ?

ALINE FORTIN : Pas présentement. On a voulu d'abord former un comité composé de personnes connaissant très bien les certificats en raison de leur fonction, la première partie du travail étant essentiellement technique. À une étape ultérieure, il n'est pas impensable d'inclure des étudiant-e-s. Par ailleurs, ce comité doit rendre compte de ses activités à la Sous-commission du premier cycle où siègent des étudiant-e-s.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Quelle serait l'appellation de ces nouveaux bacs ?

ALINE FORTIN : Il nous faut utiliser les appellations déjà existantes à l'Université de Montréal, c'est-à-dire bac ès arts (B.A.) et bac ès sciences (B.Sc.). Pour en créer de nouvelles, il faudra présenter une demande auprès du Conseil des universités

et obtenir l'autorisation du ministre, ce qui entraîne un délai minimal de deux ans. Présentement, il s'agit plutôt de voir ce qu'il est possible d'ajouter aux appellations qui nous appartiennent déjà pour distinguer l'actuel bac composé de trois certificats et les nouveaux bacs caractérisés par une plus grande cohérence dans leurs composantes.

Par ailleurs, les certificats sont des programmes autonomes répondant à des besoins particuliers et offrant une formation complète. Il faut conserver ces aspects tout en faisant de ces certificats des modules qui sont de bons compléments à d'autres modules.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Cela suppose que les étudiant-e-s devront être très bien informés...

RENÉ SIMARD : Oui, mais il sera difficile, au début, de fournir des renseignements car beaucoup d'étudiant-e-s ne songent pas immédiatement à entreprendre un bac; ils se décident plutôt en cours de route. Ainsi, la pertinence de ces informations ne leur apparaît pas toujours évidente.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Dans l'esprit du rapport Ménard, y aura-t-il une ouverture des programmes contingentés pour les étudiants adultes à temps partiel ?

ALINE FORTIN : L'entente entre la FEP et la Faculté de droit est un exemple d'ouverture. Cette entente permet aux adultes ayant terminé le certificat de droit à la FEP d'être admis à la deuxième année du bac. On peut aussi les autoriser à poursuivre leurs études à temps partiel, s'il est impossible pour eux d'étudier à temps plein.

<<Si tout se déroule bien, nous devrions être en mesure, grâce aux résultats de l'analyse, de proposer un ou deux bacs d'ici la fin de l'année.>>



CITÉ ÉDUCATIVE :
Mais l'entente ne concerne que deux doyens; il ne s'agit pas d'une politique de l'Université. Les garanties pour les études à temps partiel n'existent pas, ni les places réservées aux candidat-e-s de la FEP...

ALINE FORTIN : Selon les statuts de l'Université de Montréal, une politique d'admission est établie à partir de la décision d'une faculté ou d'un doyen, ou encore d'une entente entre deux doyens. Le nombre de places disponibles détermine le contingentement. La sélection s'effectue en fonction de ce nombre de places et tous les étudiant-e-s, d'où qu'ils viennent, sont mis sur le même pied.

Le financement des universités

CITÉ ÉDUCATIVE :
Croyez-vous que la Commission parlementaire sur le financement des universités apportera des solutions au problème du sous-financement ?

RENÉ SIMARD : Après une commission parlementaire, il ne reste que l'impression créée dans le public. On a mis sur pied cette Commission parlementaire pour convaincre le public, non les universités. Celles-ci et les associations étudiantes ont fait du très bon travail mais les budgets n'ont pas encore été annoncés; j'attends de voir si les messages transmis par les intervenants vont se traduire dans les faits. Je serais fortement déçu si on ne tenait pas compte des recommandations, car d'autres universités risquent de faire face à un déficit encore plus sérieux que le nôtre.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Estimez-vous que la qualité de l'enseignement est diminuée par le déficit ?

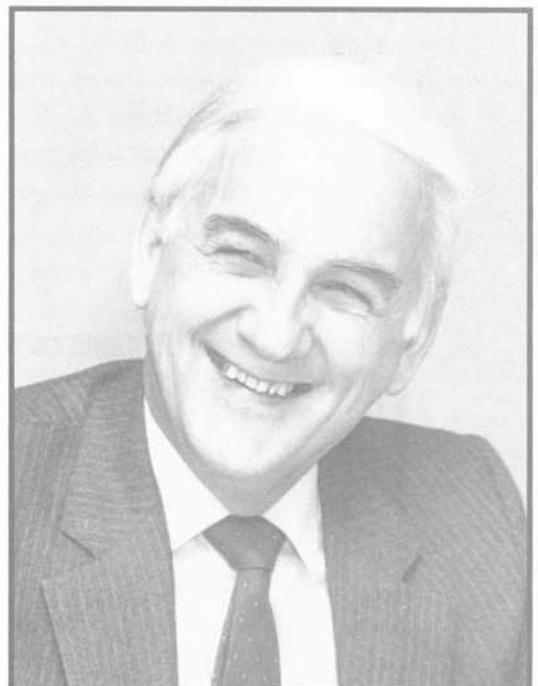
RENÉ SIMARD : L'administration, les professeurs et les étudiants font tous de gros sacrifices pour que l'enseignement supérieur demeure un enseignement de qualité et ce, en dépit des compressions qui ont certainement eu un impact. Au cours des cinq dernières années, aucun professeur à la retraite n'a été remplacé. Le corps professoral vieillit. Il y a 10 ans, la moyenne d'âge des professeurs était de 38 ans; aujourd'hui elle est de 48 ans. Il n'y a eu aucun renouvellement et le nombre d'étudiant-e-s augmente... C'est très inquiétant.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Le rapport du Conseil des universités recommandait pour la formation courte un financement différent de celui des bacs réguliers ...

RENÉ SIMARD : Oui, mais sans aller plus loin. Un sous-financement serait un drame. Dans notre rapport, on s'est toujours opposé au fait d'exiger des frais différents pour les étudiants adultes. Ce sont des étudiant-e-s comme les autres et ils ne devraient pas payer plus cher.

CITÉ ÉDUCATIVE :
Comment voyez-vous l'AGEEFEP ?

RENÉ SIMARD : Au début, je voyais l'AGEEFEP comme une association avec laquelle il y aurait beaucoup de conflits. Je vous connaissais mal. À mon avis, l'AGEEFEP joue très bien son rôle. Je suis heureux des rapports que j'entretiens avec votre association parce qu'elle sait bien où elle met ses efforts et elle les poursuit dans le dialogue. ■



L'ART DE BIEN RÉDIGER



Joanne
Legault

L'admission au programme

Le certificat en recherche documentaire et rédaction française comporte deux particularités qui le distinguent des autres certificats de la FEP. En premier lieu, le programme implique un effort d'écriture particulier de la part de l'étudiant-e. Ensuite, la ou le candidat se soumet à un examen d'admission qui, s'il n'a pas un caractère éliminatoire (3 % de refus en automne 1986 par exemple), l'oblige à considérer ses compétences linguistiques avec modestie. Plus sérieusement, le test permet d'orienter le candidat vers des cours préalables si sa formation présente quelques lacunes.

<Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement>, disait Boileau. Le certificat en recherche documentaire et rédaction française s'adresse à tous ceux et celles qui désirent maîtriser davantage l'art d'écrire.

Les étudiant-e-s

Mme Aline Dagenais, responsable du certificat depuis ses débuts, voilà quatre ans, mentionne qu'il s'adressait d'abord aux personnes déjà engagées dans le domaine de la rédaction professionnelle : agent-e-s d'information et de planification, journalistes, traducteurs et traductrices, secrétaires-rédacteurs et secrétaires-rédactrices, etc. Puis, les responsables n'ont pas tardé à constater l'existence d'une demande beaucoup plus large chez ceux dont la profession exige une bonne connaissance de la langue écrite (même si la rédaction ne constitue pas l'essentiel de leur travail) et plus généralement chez ceux qui désiraient résoudre leurs problèmes d'écriture.

Au nombre d'environ 200, les étudiant-e-s viennent de tous les horizons. Ils détiennent un diplôme de premier ou de second cycle dans une proportion de 35 %. Infirmières et infirmiers, retraité-e-s, économistes ou enseignant-e-s, étudiant-e-s à l'enseignement régulier se côtoient pour former un milieu d'études diversifié.

Le programme

L'hétérogénéité dans la formation antérieure ainsi que les attentes particulières des étudiant-e-s posent un défi de taille. On tentera d'atteindre les objectifs de deux grandes clientèles : assurer un perfectionnement aux rédacteurs et rédactrices dans tous les domaines et permettre l'acquisition de connaissances d'appoint à tous ceux que la langue préoccupe (un micro-programme de grammaire normative remplit en partie ce mandat).

Le programme poursuit également un double objectif au point de vue de la formation. Comme son titre l'indique, rédaction française et

GALERIE
MAXIMUM
CENTRE DE DIFFUSION DE L'ART CARCÉRAL

Heures d'accueil
de la Galerie:

du mardi au dimanche
de 14 heures à 18 heures.

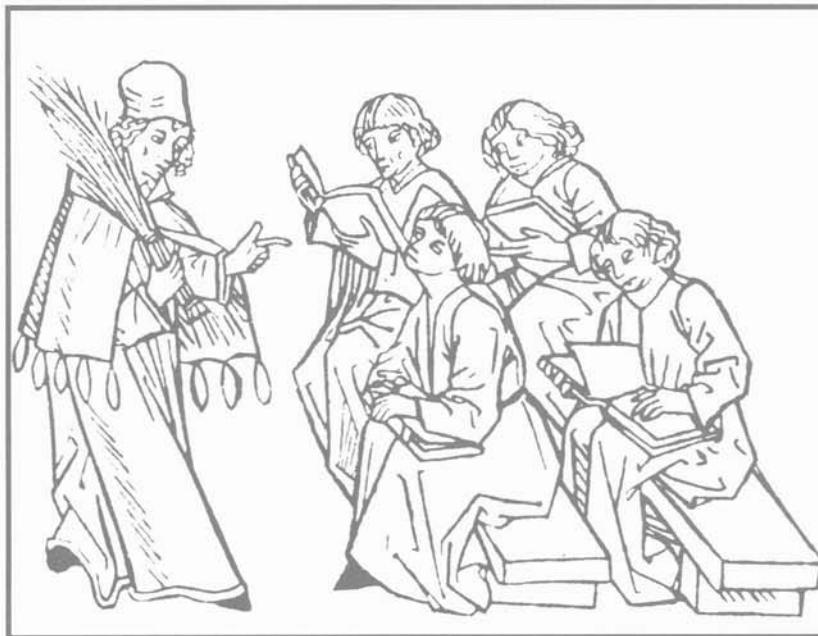
recherche documentaire se conjuguent pour assurer la production de textes : devis, rapports, études, enquêtes, comptes rendus.

La structure du programme comprend 5 blocs. Le premier bloc est constitué de quatre cours obligatoires dont deux de méthodologie et deux de rédaction (rédaction administrative et structuration de textes). Le second bloc (3 à 4 cours) s'applique aux instruments de rédaction et le troisième (2 à 3 cours) concerne les instruments de recherche. L'étudiant-e pourra choisir de compléter sa formation dans les deux autres blocs complémentaires s'il n'a pas suivi le maximum de cours dans les trois premiers.

Les chargé-e-s de cours

Mme Dagenais souligne la compétence et la motivation de l'équipe des chargé-e-s de cours. Dans une large proportion détenteurs et détentrices d'une maîtrise ou d'un doctorat en linguistique, en littérature ou en sociologie, ils nous initient à la complexité des méthodes de recherche, aux ressources de l'argumentation persuasive ou aux pièges de la ponctuation. D'autres encore, professionnels de l'écriture, développent

les aptitudes à la communication et à la vulgarisation scientifique. D'ailleurs, par le biais de l'enseignement en rédaction professionnelle, certain-e-s étudiant-e-s se sont vu offrir du travail en rédaction.



Le nouveau programme

Après une période de rodage de quatre ans, on s'apprête à modifier le programme. Le comité de révision du programme ne se réunissant qu'après ma rencontre avec Mme Dagenais, celle-ci me livre quelques-unes des propositions qui feront l'objet de discussions à la prochaine réunion.

- 1) Modification des cours obligatoires
- 2) Introduction de nouveaux cours : traitement de texte, cours de terminologie (connaissance et accès à différentes banques de données).
- 3) Prise en considération de la nécessité pour les étudiant-e-s d'avoir au moins une connaissance passive de l'anglais.

Qualité de la langue

Quand la langue est elle-même objet d'étude, on ne peut manquer de s'interroger sur sa survie et son évolution.

Mme Dagenais relève l'inquiétude de certains employeurs face à la qualité du français.

Elle se dit toutefois confiante en l'avenir de la langue chez tous ceux et celles qui sont sensibilisé-e-s à la situation précaire du français. Elle ne manque cependant pas d'être un peu plus pessimiste sur le devenir collectif du français et rappelle que la qualité de la langue dépend largement d'une volonté politique. ■

TOUS GENRES DE TRAVAUX DE PHOTOCOPIE

Copies couleur sur Canon Color T.
Xerox 9500 - Kodak 200 et 100
et la Super Kodak au Laser
+ Libre Service - Reliures et
Reproductions de Plans (OZALID)

COPIES - CAMPUS INC.

5135, rue Bégin, Montréal (coin Decelles, Reine-Marie)

342-2682

L'expérience vaut son pesant d'or!

Marie-Dominique Charier,
Sylvie St-Germain

Une nouvelle session... de nouveaux cours... et, pourquoi pas, un projet CESC ?

Les projets proposés par le Centre étudiant des services aux collectivités (CESC) vous permettent de réaliser un travail pratique en milieu communautaire, qui s'insère dans votre champ d'étude. Il ne s'agit ni de bénévolat, ni de tâche rémunérée mais bien de projet crédité.

Si vous étudiez en information-journalisme, voici les nombreuses possibilités qui s'offrent à vous dans le cadre du CESC :

Participer à la préparation d'une émission de télévision hebdomadaire pour l'ASSOCIATION MULTI-ETHNIQUE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC.

Écrire des articles sur des questions au choix concernant le Mexique pour la revue Québec-Mexique; ATELIER NORD-SUD.

Rédiger des articles pour ENVIRONNEMENT JEUNESSE sur les thèmes suivants : le milieu urbain, la santé, les énergies nouvelles.

Rédiger des articles pour LE MONDE À BICYCLETTE sur les thèmes suivants :

- impressions de voyage;
 - RCM et administration municipale : portraits de militants du RCM
 - les maisons de quartier
 - les politiques en matière de logement
 - le développement du centre-ville
 - et toute bonne idée de texte alternatif et documenté.
- le théâtre populaire;
- le dossier de l'épuration des eaux;
- le recyclage des ordures (dossier de la carrière Miron);
- le dossier de l'autoroute est-ouest;
- les intouchables (jeunes itinérants);

Rédiger des articles et préparer des dossiers sur le quartier Côte-Des-Neiges et les communautés culturelles qui y résident pour le JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES.

Si vous étudiez dans un autre domaine, il existe de nombreux autres projets pouvant répondre à vos intérêts et à vos objectifs académiques. Consultez notre liste.

Le CESC a été conçu pour effectuer la liaison entre votre programme d'études et l'organisme concerné. Donc, si certains projets vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter au 343-5947 ou venez nous voir au Pavillon 3200 Jean-Brillant, local 1265. ■



La super-équipe de... Téléservice

Du lundi au vendredi à 18h30

L'autre télévision



Radio
Québec

...en douceur



Statu quo ou

Jean-Pierre Vézina,
vice-président aux S.A.E.



Tous les étudiant-e-s à temps partiel, notamment ceux de la FEP, contribuent au financement des Services aux étudiants (S.A.E.). Ils versent, comme les étudiant-e-s de jour, 4 \$ par crédit, soit 12 \$ par cours pour ces services.

Le 16 novembre 1985, les 200 délégué-e-s réunis en congrès ont fait valoir que les services existants s'adressaient surtout à la clientèle régulière et que les étudiant-e-s à temps partiel en bénéficiaient très peu. Les congressistes ont confié à l'exécutif de l'AGEEFEP le mandat d'entreprendre des négociations avec la direction des S.A.E. afin d'obtenir des services adaptés aux besoins des étudiant-e-s à temps partiel. Si la direction des S.A.E. refuse d'accéder aux demandes de l'AGEEFEP, les délégué-e-s recommanderaient la tenue d'un référendum. Une réponse positive à ce référendum autoriserait un comité conjoint AGEEFEP-S.A.E. à gérer séparément les sommes versées aux S.A.E. et à les consacrer exclusivement aux besoins des étudiant-e-s à temps partiel.

Un délégué a soulevé un tonnerre d'applaudissements lorsqu'il a

suggéré de tenir le référendum avant l'amorce des négociations. On peut donc en déduire que les délégué-e-s sont déterminés à obtenir pour les étudiant-e-s à temps partiel des services adaptés à leurs besoins.

Gestion des S.A.E.

Comme les étudiant-e-s financent les S.A.E., l'Université leur a accordé le pouvoir de gérer leurs services tout en se réservant un droit de réglementation.

La FAECUM, fédération accréditée représentant tous les étudiant-e-s du campus, nomme une trentaine d'étudiant-e-s pour siéger aux huit comités de gestion des S.A.E. Dès le début de son mandat, l'AGEEFEP a exprimé à la FAECUM son désir de nommer elle-même des étudiant-e-s de la FEP. L'auteur de cet article a été désigné pour siéger au comité de gestion des services socio-économiques et au conseil de direction des S.A.E.

L'AGEEFEP a soumis aux responsables de l'Université et à la Fédération étudiante un projet qui, à notre avis, répondra adéquatement aux besoins de notre clientèle : la création d'un centre de services.

référendum ?

L'exécutif de l'AGEEFEP a demandé à la direction des S.A.E. d'inclure la revue de l'AGEEFEP dans les services offerts aux étudiant-e-s de la FEP puisque c'est l'unique moyen dont disposent ces derniers pour se renseigner sur la vie de campus à la FEP. Nous voulions que les S.A.E. nous aident à assumer une partie des coûts de publication de Cité éducative.

Par ailleurs, les S.A.E. disposent de budgets réservés aux initiatives étudiantes. Nous avons donc songé à demander aux S.A.E. d'assumer une partie des coûts du congrès, du conseil élargi et du camp d'orientation. Certains de nos étudiant-e-s délégués viennent de régions aussi éloignées que Sept-Îles. Leurs frais de déplacement sont très élevés.

RESTRUCTURATION DES S.A.E.

La FAECUM devait organiser un Congrès spécial sur la restructuration des S.A.E. les 24 et 25 janvier 1987. L'AGEEFEP avait prévu y présenter les demandes spécifiques de sa clientèle à temps partiel. Cependant, à notre grand regret, la FAECUM a annulé le congrès parce que les résultats d'une enquête portant sur la fréquentation et l'évolution des

services n'étaient pas encore disponibles.

L'AGEEFEP gardait tout de même bon espoir de conclure des ententes ponctuelles puisque le délégué général aux S.A.E. avait déclaré à nos congressistes : «J'affirme, en tant que délégué général aux S.A.E., que les gens de la FEP n'auront pas de problèmes à négocier des ententes particulières parce qu'il s'agit d'une clientèle spécifique.»

Bien que les S.A.E. aient manifesté un esprit de collaboration la première année, aujourd'hui, le bilan est mince. Certaines des subventions qui nous avaient été consenties cette année-là (revue, congrès) nous sont maintenant refusées, notamment pour la tenue du Conseil élargi et du camp d'orientation. La FAECUM prétend qu'on ne doit pas utiliser les Services aux étudiants pour financer des activités d'associations. Cette réponse nous apparaît peu satisfaisante. Il est frappant de constater que les S.A.E. ont accumulé un excédent de 400 000 \$ au cours de leur dernier exercice financier.

Le 8 février 1987, les étudiant-e-s de la FEP, réunis en Conseil élargi de leur association, choisiront entre le statu quo et la tenue d'un référendum. ■



CEPSUM

Des services

Jean-Pierre Vézina,
vice-président aux
Services aux étudiants

Pour faire suite à de nombreux appels, l'AGEEFEP a cru bon lors de la dernière parution de Cité Éducative de vous communiquer tous les renseignements sur l'abonnement au CEPSUM: les coûts, la validation de la carte étudiante, les heures d'ouverture, etc.

Nous aimerions maintenant vous informer de la programmation de plus de 70 activités physiques et sportives ainsi que de plusieurs programmes offerts à des segments de clientèle spécifique tels les enfants, les adolescents et les personnes du troisième âge.

1 Activités récréatives

En s'abonnant au CEPSUM, les gens peuvent pratiquer les activités récréatives individuelles de leur choix (jogging, natation, musculation, patinage, sport de raquette, etc.) sans avoir à ne rien déboursier en sus de l'abonnement.

2 Activités régulières (programme dirigé)

Tout étudiant-e ou abonné-e admissible au CEPSUM peut

s'inscrire au programme d'activités dirigées selon la tarification en vigueur. Parmi ces activités, nous retrouvons :

a) Des activités aquatiques

Aquaforme, natation, plongeon, plongée sous-marine, sauvetage, water-polo, etc.

b) Des activités artistiques

Ballet classique, claquettes, flamenco, jazz, jazz moderne, etc.

c) Des activités de conditionnement physique

Aérobique avec ou sans jogging, musculation pré-ski, rythmique, etc.

d) Des activités diverses

Escrime, golf, gymnastique, patinage, tir-à-l'arc, etc.

e) Des arts martiaux

Aïkido, autodéfense, karaté, kendo, etc.

f) Des gymnastiques douces

Anti-gymnastique, massage, relaxation, taï chi, yoga, etc.

g) Des sports collectifs

Aki, basketball, hockey, soccer, touch football, volleyball, etc.

h) Des sports de raquette

Badminton, racquetball, squash, tennis.

3 Programmes communautaires

Les programmes communautaires offrent des activités destinées tant aux enfants et adolescents (arts martiaux, gymnastique, danse, école de cirque, activités aquatiques), aux futures et aux nouvelles mères (cours prénataux et post-nataux) qu'aux personnes du troisième âge (natation et conditionnement physique).

4 Séjour-Jeunesse

Le programme séjour-jeunesse propose aux jeunes garçons et filles âgés de 6 à 15 ans, une véritable expérience de vie de groupe sous forme de camp de jour. Le programme d'activités se déroulera du 29 juin au 14 août 1987, du lundi au vendredi de chaque semaine.

LISTE DES SÉJOURS INSCRITS AU PROGRAMME :

- 1) 29 juin au 3 juillet
- 2) 6 juillet au 10 juillet
- 3) 13 juillet au 17 juillet
- 4) 20 juillet au 24 juillet
- 5) 27 juillet au 31 juillet
- 6) 3 août au 7 août
- 7) 10 août au 14 août



à la carte

5 Billets-ski

En plus des cours de ski de fond, le Service des sports offre des billets de remontée mécanique à tarif réduit utilisables dans différentes stations du Québec et des États-Unis, tels Bromont, St-Sauveur ainsi que Jay-Peak. Ces billets sont en vente au poste d'accueil du CEPsum au 3e étage.

Nous espérons qu'en faisant connaître le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal et son vaste programme d'activités, les étudiant-e-s adultes de la FEP pourront mieux profiter des services qui y sont offerts.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Jean-Pierre Vézina au 842-3678. ■



10^e Anniversaire

CEPSUM

EN TÊTE

en fête

TENNIS•PLUS
Abonnés du Cepsu
maintenant admissibles
au Centre Rockland Sports

DES INSTALLATIONS... EN TÊTE

- ◇ terrains de badminton, racquetball, squash, tennis
- ◇ piscine olympique et bassin de plongeon ◇ patinoire
- ◇ salles de musculation et d'haltérophilie
- ◇ pistes de jogging (intérieure et extérieure)
- ◇ studios de danse ◇ gymnases
- ◇ terrain extérieur (revêtement synthétique)
- ◇ saunas, bains tourbillon et d'eau froide
- ◇ aires de pratique de golf (intérieures) ◇ etc.

DES ACTIVITÉS... EN TÊTE

Plus de 70 activités pour tous:

- ◇ activités aquatiques ◇ activités de conditionnement physique
- ◇ activités de danse ◇ arts martiaux ◇ gymnastiques douces
- ◇ sports de ballon ◇ sports sur glace ◇ sports de raquette
- ◇ etc.

DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES... EN FÊTE

- ◇ Programmes «Enfants et adolescents», (3 à 17 ans), «Périnatal», «3e Âge», «Séjour-Jeunesse», etc.

Université de Montréal CEPSUM

CARTE D'INVITÉ

Centre d'éducation physique
et des sports de l'Université de Montréal
2100, boul. Édouard-Montpetit,
Montréal H3C 3J7
Tél. : 343-6150

CARTE D'INVITÉ - CEPsum

N.B. : La présentation de cette carte d'invité, accompagnée d'une pièce d'identité, vous permettra d'avoir accès aux installations sportives du CEPsum pour une journée.

Date d'utilisation : _____

Le conseil élargi en pleine effervescence

Denis Sylvain,
secrétaire général

Dimanche, le 8 février prochain, le Conseil de direction élargi de l'AGEEFEP tiendra sa première réunion. À cette occasion, les représentant-e-s étudiants siégeant aux conseils de programme, les directeurs de famille et de région, les membres du Conseil de direction et ceux du Comité exécutif se rencontreront afin de faire le point sur les réalisations de l'AGEEFEP au cours de sa première année d'existence.

Au cours de la journée, les délégué-e-s se partageront en cinq ateliers pour discuter des sujets suivants :

- Affaires académiques : nouveaux bacs à la FEP, défense de la formation courte;

- Services aux étudiants : Avons-nous répondu aux attentes exprimées par les délégué-e-s lors du Congrès ? Devons-nous tenir un référendum afin de créer un service conçu pour les étudiant-e-s à temps

partiel susceptible de répondre à leurs besoins ? Devons-nous tenir un autre référendum afin d'offrir des services répondant adéquatement aux besoins de la clientèle à temps partiel ?

- AGEEFEP - FAECUM : Notre représentativité à l'Université : devons-nous demeurer une association autonome ou adhérer à la FAECUM ?

- Relations externes : État de nos relations avec l'Université, la Faculté de l'éducation permanente, les associations et les groupes extérieurs.

- Finances de l'AGEEFEP : Questions relatives au budget de l'Association.

Enfin, les délégué-e-s conviendront ensemble des démarches à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs fixés par les délégués lors de la fondation de l'AGEEFEP. ■

Un chaînon essentiel de l'AGEEFEP

Christian Arseneault,
vice-président aux
affaires académiques

Les représentant-e-s de certificat nous apportent une précieuse collaboration. En plus de leurs responsabilités familiales, de leurs études et de leur travail, ils ont accepté de représenter les étudiant-e-s de la Faculté à chacun des conseils de programme*. Certain-e-s d'entre eux proviennent d'aussi loin que Sept-Iles, Québec, St-Georges-de-Beauce, etc.

Par le biais des conseils de programme, les représentant-e-s se font les porte-parole des étudiant-e-s sur les questions suivantes : évolution des programmes, clientèles étudiantes, corps enseignant, gestion des dossiers étudiants, l'évaluation des cours et des enseignements, etc.

Les représentant-e-s de certificat se réuniront au Conseil élargi afin

de dresser le bilan annuel des activités et des projets de l'AGEEFEP. Nous les remercions de leur participation à ce Conseil, car ils assurent le rayonnement démocratique de l'Association. Nous leur sommes également reconnaissants des efforts déployés au cours de l'année. ■

Vos représentants et représentantes de certificat

Voici la liste des étudiants et des étudiantes qui siègent aux conseils de programme de la FEP. C'est par leur entremise que vous participez aux décisions qui touche à chacun des programmes de la FEP.

FAMILLE COMMUNICATION ET CULTURE

1- TRADUCTION

Jocelyne DAIGNEAULT
Éric HALL
Robert PELLERIN
Marie-Claude ROCHON

2- CULTURE ET CIVILISATION

Suzanne PLOURDE

3-COMMUNICATION

Michelle LABARRE
Serge-Robert LAUZON

4- RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET RÉDACTION FRANÇAISE

Lise GAUTHIER
Robert MARTIN

5- PUBLICITÉ

Claude LUSSIER
Sophie MAYER
Joseph MOUKOURI
Marie-France POLIDORI

6- RELATIONS PUBLIQUES

Benoît CARDIN
Lyne LEMIEUX
Claude HAMEL
Myriam MASSABKH

7- INFORMATION ET JOURNALISME

Liliane CHARBONNEAU
Lucie GIROUX
Jean PARADIS

8- ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Jacques COTÉ
Guylaine FAUCHER

FAMILLE PRÉVENTION ET SANTÉ

1- IMAGERIE MÉDICALE

Christine DUPUIS

2- GÉRONTOLOGIE

Kim GIRARD
Jocelyne MATTE
Alain PARADIS
Marc ROCHEFORT

3- TOXICOMANIE

Pierre BAILLARGEON
Claude GRENIER
Alain LUFTY
Richard LYONNAISI

4- SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Jacques BOYER
Reine MAJOR
Richard ST-HILAIRE
Jean SAVARIA

5- SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Ginette BRUNELLE
Sylvie FORTIN
Francine LADOUCEUR
Maria PICCIUTO

FAMILLE TRAVAIL ET DROIT

1- DROIT GÉNÉRAL

Carole BELVAL
Réal LEBLANC
James LOUSKI

2- GESTION DES SERVICES DE SANTÉ I ET II

Ginette CLOUTIER
Guillemette MAJOR
Laurent MÉNARD
Yvon ST-HILAIRE

3- RELATIONS INDUSTRIELLES I ET II

Danielle BOULET
Rock BUSSIÈRE
Gilles DELORME
Diane PELLETIER

FAMILLE FORMATION ET INTERVENTION SOCIALE

1- CRÉATIVITÉ

Pierre CINQ-MARS
Pierre GASSE
Fatallah KURDI
Reynald LACASSE

2- CRIMINOLOGIE I ET II

Diane-Marie CHARRON
Lise FILLION
Pierrette GUÉRIN

3- ENVIRONNEMENT

Camille BOUCHARD
Brigitte DAVERVIN

4- ANIMATION

Josiane CUSSON
Pierrette DESLANDES
Claudette PERRY

5- RELATIONS INTERPERSONNELLES

Lise TANGUAY

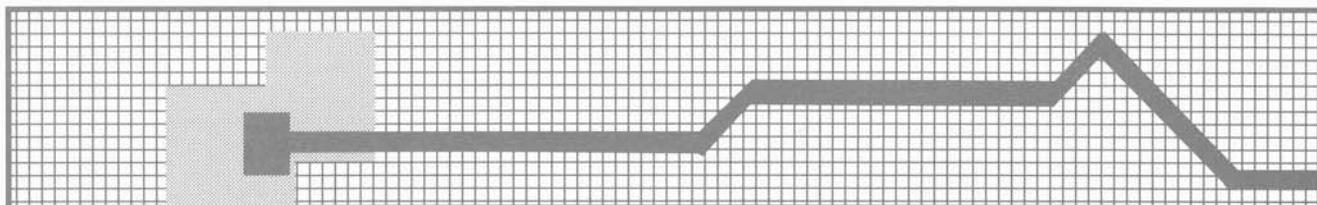
6- MICRO-PROGRAMME P.I.A.F.

Nathalie CONTE

Si vous désirez contacter votre représentant ou votre représentante de certificat, communiquez avec:

Christian Arseneault,
vice-président aux affaires académiques,
au 842-3678.

1 DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE FAMILLE



Annulation de cours

Les victimes du couperet

Robert Martin, président

Avec l'arrivée du nouveau doyen, la Faculté de l'éducation permanente s'était fixé un double objectif: assurer l'équilibre budgétaire et rembourser le déficit accumulé de 1 200 000 \$ sur une période de quatre ans. Cela impliquait, il va sans dire, des compressions budgétaires de taille. Ainsi, au niveau de l'infrastructure, l'administration de l'Université a brandi le couperet et retranché les postes de cinq professionnels. Comme cette mesure ne pouvait suffire à résorber le déficit, l'Université a choisi de réduire le nombre de cours offerts aux étudiant-e-s. Par conséquent, le nombre d'étudiant-e-s par classe s'est accru et la FEP, par

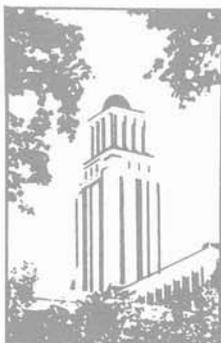
souci de rentabilité, a supprimé les cours qui, selon elle, n'attiraient pas un nombre suffisant d'étudiant-e-s.

Informés en toute dernière minute de l'annulation de certains cours, des étudiant-e-s stupéfaits se sont plaints de ces changements imprévus, bien conscients que leur projet d'étude ainsi que leur vie familiale et professionnelle en serait affectés. Par exemple, certains et certaines d'entre eux seront contraints de prolonger leur programme d'études d'une session complète, ce qui entraîne des investissements non prévus, tant en dollars qu'en énergie. D'autres, pour qui l'obtention d'un certificat ou d'un baccalauréat est gage de promotion ou de révision sala-

riale, devront en faire leur deuil. Ces problèmes sont propres à notre faculté; il n'existe pas de situation semblable dans les autres facultés, car l'étudiante ou l'étudiant régulier peut planifier son projet d'étude.

Cette stabilité dans le milieu des études régulières est principalement attribuable au fait que les professeurs ont déjà négocié le droit de connaître à l'avance les charges de cours qu'ils auront à assumer à la session suivante. À la Faculté de l'éducation permanente, il en va tout autrement. Comme nous le savons déjà, il n'y a pas de corps professoral puisque ce sont les chargé-e-s de cours qui dispensent l'enseignement. Ces derniers, longtemps non syndiqués, négocient maintenant leur première convention collective. Il va de soi qu'ils entendent se prévaloir du même droit que les professeurs. D'ailleurs, dans la demande syndicale des chargé-e-s de cours, une clause du projet de convention stipule que l'Université doit afficher au moins 80 jours à l'avance toutes les charges de cours offertes à la prochaine session et ne peut annuler de cours par la suite.

Le problème de planification auquel nous sommes confrontés pourrait être résolu car il serait difficile, une fois la charge de



À tous les étudiants de la FEP

Pour vous assurer un meilleur service, le bureau d'accueil du 3335, chemin Queen Mary est ouvert:

du lundi au jeudi, de 9h à 19h
le vendredi, de 9h à 17h

RAPPEL

Printemps 1987

Date limite d'admission : 1er mars

Date limite d'inscription : 23 mars

Tél. : 343-6090

**BON
TRIMESTRE
À TOUS !**



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

cours attribuée et le cours offert aux étudiant-e-s, de revenir sur la décision et de l'annuler. La Faculté en serait pénalisée puisqu'elle devrait payer le ou la chargé-e de cours, tout au moins pour une partie du cours annulé.

Au point où en sont les négociations, nous ne savons pas encore s'il sera toujours possible d'offrir un cours à la dernière minute afin de satisfaire aux demandes supplémentaires. Nous espérons qu'une entente entre l'Université et le Syndicat des chargé-e-s de cours permettra à la Faculté de répondre aux besoins des étudiant-e-s.

Malgré tout, il importe que les étudiant-e-s puissent planifier leur cheminement d'études à long terme et qu'il existe des garanties en cas d'annulation de cours afin de leur éviter des désagréments tant sur le plan familial que professionnel.

Étant donné l'annulation de plusieurs cours, nous avons demandé à la Faculté de nous fournir les listes de cours annulés, le nombre d'étudiant-e-s qui s'étaient inscrite-s ainsi que les motifs qui avaient poussé la Faculté à les supprimer. La direction nous a informés que ces renseignements n'étaient pas disponibles et qu'il n'existait aucune liste de ce type.

Des plaintes reçues, il ressort que de nombreux cours ont été annulés en criminologie, créativité, relations publiques et journalisme, rédaction, traduction... Nous espérons grandement que les étudiant-e-s qui ont été pénalisés par ces annulations communiqueront avec nous. Il est essentiel que nous soyons mis au fait des sérieux inconvénients qu'ont subi ces étudiant-e-s si nous voulons corriger la situation. Il y va de votre présent et de votre avenir.

N'oublions jamais qu'un grand nombre d'entre nous doivent concilier quotidiennement travail, études et responsabilités familiales.

Une nouvelle carrière s'offre à *Vous*:



VOUS DÉSIREZ

- un meilleur revenu
- une carrière répondant à vos ambitions et à vos goûts

VOUS OCCUPEZ

- un emploi peu prestigieux, routinier et vos compétences sont négligées

INDUSTRIEL ALLIANCE
Compagnie d'assurance-vie
a présentement **des postes à combler** dans les secteurs suivants:

- Planification financière
- Vente - marketing
- Administration - management

Pour tout renseignement :

Marie-Josée Thomas,

Tél.: 672-6410

Places limitées

Pour découvrir si une carrière avec **INDUSTRIEL ALLIANCE Compagnie d'assurance-vie** vous convient, nous vous invitons à une session d'information.

Un dossier chaud

Accréditation des associations à l'Université de Montréal

Chantal Laplante,
vice-présidente aux
affaires étudiantes



Jusqu'à maintenant, le règlement de l'Université de Montréal sur la formation des associations étudiantes envisage l'existence de ces associations uniquement en fonction du programme d'études. En fait, elles sont considérées comme des unités de négociation. Il est donc impossible, sans faire modifier le règlement, de regrouper dans une seule association les étudiant-e-s à temps partiel provenant de différentes facultés.

Et pourtant, de quelque faculté qu'ils soient, ces étudiant-e-s ont certains traits en commun : ils assument, pour la plupart, des responsabilités professionnelles et familiales qui les empêchent de consacrer tout leur temps aux études. Ils s'inscrivent aux programmes de formation courte (certificats) en vue de se perfectionner et de mieux s'épanouir dans leur carrière.

Récemment, ces programmes ont fait l'objet d'une remise en question par un comité ad hoc du Conseil des universités. Leur survie a même été menacée. L'AGEEFEP, qui a consacré beaucoup d'énergie à la défense de la formation courte, n'a pas tardé à se rendre compte qu'elle comptait peu d'alliés. Dans cette lutte inégale, notre association aurait

souhaité bénéficier de l'appui d'un regroupement d'associations d'étudiant-e-s à temps partiel afin de renforcer sa position, d'autant plus qu'aucune association régulière n'était bien placée pour apporter son aide.

La FAECUM

En vertu des règlements sur la représentativité des associations étudiantes, l'Université reconnaît la FAECUM comme l'unique représentante de l'ensemble des étudiant-e-s de l'Université de Montréal (temps complets et temps partiels) puisque la Fédération a été la seule, jusqu'à maintenant, à soumettre une telle demande.

Le mandat du Congrès

Les délégué-e-s au Congrès de fondation ont confié au comité exécutif de l'AGEEFEP le mandat d'étudier la possibilité de s'affilier avec la FAECUM ou de conclure simplement des ententes ponctuelles en fonction d'intérêts communs.

L'Association a entamé des pourparlers avec la FAECUM. À la suite de nombreuses discussions, elle a tiré les conclusions suivantes. Premièrement, en s'associant avec la Fédération, les étudiant-e-s de la FEP devien-

draient membres de la FAECUM. Or, les étudiant-e-s à temps plein n'ont pas les mêmes intérêts et les mêmes besoins. Deuxièmement, il faudrait verser une cotisation annuelle d'environ 8 000 \$ à la FAECUM. Nous devrions, en outre, adhérer à leur association nationale. Si une association vouée à la défense des étudiant-e-s à temps partiel voyait le jour, il serait presque impossible à l'AGEEFEP de s'y intégrer. Troisièmement, il n'y aurait aucune garantie quant au nombre de sièges attribués aux étudiant-e-s à temps partiel dans les instances universitaires. Nous ne serions que l'une des 42 associations qui composent la FAECUM et nous n'aurions d'autre choix que de nous rallier à la majorité. Enfin, il serait bien difficile de rencontrer les autorités de l'Université (recteur, vice-recteur, etc.) ou les autorités gouvernementales pour traiter de sujets qui nous touchent, sans obtenir une autorisation ou un mandat spécifique de la Fédération.

Une association autonome pour les étudiants à temps partiel

Les étudiants à temps partiel représentent 50% de la clientèle de l'université. L'AGEEFEP en regroupe 12 000, soit la moitié. Les délégué-e-s réunis au Conseil élargi de l'AGEEFEP décideront si les étudiant-e-s adultes veulent former un regroupement distinct, compte tenu de leurs besoins spécifiques et de leurs intérêts communs. S'ils optent pour cette solution, les responsables de l'AGEEFEP prendront les mesures suivantes :

1) Adresser à l'Assemblée universitaire une demande de modification du règlement sur les accréditations des associations étudiantes;

2) Soumettre une requête en accréditation à titre d'association représentant la majorité des étudiants à temps partiel, conformément aux règlements régissant les associations étudiantes;

3) Solliciter auprès du vice-recteur aux études la convocation des associations représentant l'ensemble des étudiants (en l'occurrence la FAECUM et l'AGEEFEP) en vue de créer, conformément aux statuts de l'Université, un conseil étudiant. Les sièges réservés aux étudiants dans les comités, conseils, assemblées de l'Université seraient partagés au prorata du nombre de membres que représente chaque groupe. Le conseil étudiant pourrait devenir un lieu privilégié pour discuter des questions d'intérêt commun et permettre la création de solidarités entre les étudiant-e-s réguliers et les étudiant-e-s à temps partiel.

Le Congrès a laissé au Conseil de direction le soin de trancher la question. Il va de soi que le Conseil de direction élargi, instance suprême entre les congrès, doit être consulté. À la première rencontre, le 8 février, cette question fera l'objet d'un examen approfondi. ■

Une politique en gestation

Normand Labelle,
vice-président à la
coopération et au
développement



En 1974, l'Assemblée universitaire adopte une politique d'évaluation de l'enseignement qui s'inspire de trois principes :

- 1) La nécessité d'une évaluation constante de l'enseignement universitaire
- 2) L'application d'une méthode d'évaluation selon un processus continu et dynamique
- 3) La mise en oeuvre des objectifs de l'évaluation : améliorer l'enseignement et favoriser chez l'étudiant un meilleur apprentissage.

Cette politique ne s'appliquait pas à la FEP qui, en vertu de ses statuts, ne possède pas de corps professoral, la majeure partie de l'enseignement étant dispensée par des chargé-e-s de cours.

Par ailleurs, la FEP a voulu évaluer l'enseignement dès le moment de sa création. En 1974, un certain nombre de programmes étaient évalués au moyen d'un questionnaire mis au point par le Bureau de recherche de la FEP.

Cet outil d'évaluation étant devenu inadéquat, il a fallu préparer un questionnaire plus simple pour mesurer l'indice de satisfaction des étudiant-e-s à l'égard des situations d'apprentissage. Mis au point en 1975, ce questionnaire a été utilisé de façon systématique dans tous les cours de la FEP en

1976 et en 1977. À cet égard, mentionnons que la Faculté appliquait une politique d'évaluation avant-gardiste à l'Université de Montréal.

Par la suite, l'Assemblée de direction de la FEP a adopté, en 1983, une politique d'évaluation systématique des enseignements et a redonné un air de jeunesse au questionnaire utilisé en 1976 et en 1977.

Entre temps, à l'Université, le Comité du statut du corps professoral fut chargé, par l'Assemblée universitaire, d'étudier l'ensemble des problèmes reliés à l'application de la politique d'évaluation de l'enseignement et ce, pour toutes les facultés de l'Université.

L'Université avait pris conscience du besoin pressant de cette étude à la suite de pressions exercées par les étudiants et les étudiantes. Ainsi, la FAECUM a tenu des semaines d'évaluation des professeurs durant lesquelles ces derniers étaient évalués à l'aide d'une grille préparée par la Fédération étudiante.

Le Comité a finalement déposé son rapport intitulé «Rapport sur l'évaluation de l'activité d'enseignement», lequel a été adopté par l'Assemblée universitaire en janvier 1985.

Selon ce document, l'évaluation doit porter sur l'ensemble des activités d'enseignement d'un pro-

fesseur. Les renseignements obtenus doivent couvrir toute la période évaluée et être consignés d'une année à l'autre de façon à faire ressortir l'évolution du professeur. L'Assemblée universitaire a jugé à propos de soumettre l'ensemble du corps professoral à la même démarche d'évaluation.

Ce sont les facultés et leurs départements qui détermineront le mode d'application de cette politique. Dans cette optique, la FEP a créé un premier groupe de travail dont le mandat consiste à élaborer les moyens d'évaluation des cours magistraux ainsi que leurs modalités d'administration. Trois autres groupes de travail sur l'évaluation des enseignements (ateliers, laboratoires, stages) ont été formés. Leurs travaux démarrent après ceux du groupe de travail sur les cours magistraux.

Le groupe de travail sur l'évaluation des enseignements (cours magistraux) a commencé ses travaux le 18 septembre 1986. Il est formé de Mme Francine Goyer (vice-doyenne aux études), de M. Guy Bellavance (responsable de programme), de Mme Huguette Bernard (service pédagogique), de M. Jean-François Couture (chargé de cours), de M. Fernand Gauthier (président des groupes de travail sur l'évaluation des enseignements à la FEP), ainsi que de l'auteur de cet article.

Le groupe de travail a, dans un premier temps, défini les facteurs à évaluer; voici la liste et les définitions qui leur ont été attribuées.

1er facteur : Organisation/clarté

Aptitude du ou de la chargé-e de cours à présenter la matière d'une façon structurée et intelligible et à assurer le déroulement ordonné du cours.

2e facteur : Enthousiasme/dynamisme

Intérêt du ou de la chargé-e de cours pour l'enseignement, en regard de la matière et des étudiant-e-s.

3e facteur : Habilidadés d'enseignement

Aptitude du ou de la chargé-e de cours à utiliser les techniques appropriées pour transmettre efficacement ses connaissances.

4e facteur : Interaction chargé-e de cours/étudiant-e

Rapports entre le ou la chargé-e de cours et l'étudiant-e et relations entre le ou la chargé-e de cours et le groupe des étudiant-e-s.

5e facteur : Évaluation/feedback

Pertinence des modes d'évaluation et transmission aux étudiant-e-s du jugement du ou de la chargé-e de cours sur leur apprentissage.

6e facteur : Charge de travail

La somme et la pertinence des lectures, des travaux et des examens exigés des étudiant-e-s.

7e facteur : Respect des obligations contractuelles

Respect de l'horaire, ponctualité et présence aux cours.

8e facteur : Indicateurs globaux de satisfaction

Appréciation personnelle de l'étudiant-e : recommanderait-il le cours à ses ami-e-s ?

À partir de cet ensemble de facteurs, des énoncés ont été formulés. Ces énoncés se retrouveront dans le questionnaire d'évaluation qui fera l'objet d'une pré-expérimentation à la session d'hiver 1987.

Enfin, après évaluation des résultats et des commentaires des étudiant-e-s, le groupe de travail établira une version finale du questionnaire. ■



**PRIX
CONCURRENTIELS**

FACILE D'ACCES
(via couloir des Sciences sociales)

Du lundi au vendredi
de 8h00 à 20h30
Samedi de 8h30 à 17h00

Dimanche de 12h00 à 17h00

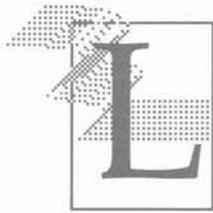
Vaste choix

Dactylos
Calculatrices
Ordinateurs
Livres spécialisés
Serviettes
Porte-documents
Papeterie complète
Tabac
Bandes dessinées
Revue, journaux

5255, ave. Decelles, suite 1008
MONTREAL, H3T 1V6, 340-6400

Normand Labelle,
vice-président à la
coopération et au
développement

Normand Labelle fait le point sur les négociations entre les chargé-e-s de cours et l'Université.



Le 2 décembre 1986, l'Université déposait auprès du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre une demande de conciliation en vertu du Code du travail. M. Paul-Émile Thelland fut nommé conciliateur.

L'Université a donc rompu les négociations; elle prétend que ses divergences avec le Syndicat des chargé-e-s de cours sont trop grandes et que les demandes syndicales ne peuvent s'appliquer à la gestion «particulière» de l'Université.

Maintenant, ce sera à M. Thelland de tenter de rapprocher les parties. De prime abord, il semble que ce soit mission impossible; en six mois de négociations, des règlements ne sont intervenus que sur des points mineurs. Quant aux points importants, l'Université n'a fait que codifier le mode de fonctionnement déjà en vigueur. D'ailleurs, l'ensemble des négociations a porté sur le bloc normatif (exigences de qualification, attribution de cours, engagement et fonctions de la ou du chargé-e de cours). On n'a pas discuté des questions monétaires.

Pas de chômage pour M. Thelland

Voici la liste des principales demandes syndicales :

- 1- la reconnaissance de l'ancienneté de service et des qualifications académiques et professionnelles des chargé-e-s de cours;
- 2- une politique de contrôle de la taille des groupes d'étudiant-e-s par cours, respectant les objectifs pédagogiques;
- 3- des locaux appropriés pour travailler et encadrer convenablement les étudiant-e-s;
- 4- une politique institutionnelle de perfectionnement adaptée aux chargé-e-s de cours et conforme aux exigences de l'enseignement universitaire;
- 5- l'intégration du corps enseignant des chargé-e-s de cours à l'institution : représentation aux instances académiques et pédagogiques;
- 6- Un salaire équitable et des avantages sociaux comparables à ceux d'autres universités où les chargé-e-s de cours sont syndiqué-e-s;

Le Syndicat des chargé-e-s de cours a tenu une assemblée générale le 17 décembre 1986. Insatisfaits du peu de progrès réalisé au cours des négociations et face à la décision patronale de recourir à un conciliateur, les syndiqués réu-

nis ont mandaté leur exécutif syndical pour tenir, au moment opportun, des journées d'étude. Si le conciliateur ne convainc pas l'Université de jeter du lest, il faut donc s'attendre à ce que la session soit quelque peu perturbée.

Invitation

Le Syndicat des chargé-e-s de cours vous invite cordialement à prendre connaissance de son projet de convention collective. Rien de tel qu'une consultation à la source pour se faire une opinion éclairée.

Notre projet s'inspire essentiellement de ce qui existe dans d'autres universités.

Nous ne demandons pas la lune, mais la pleine reconnaissance de nos droits !

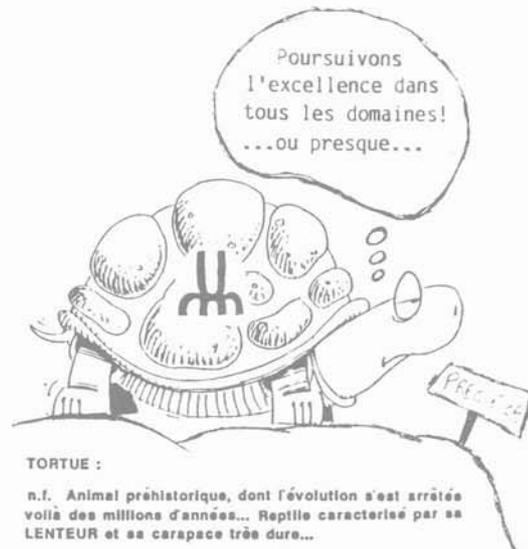
SCCUM *Nos meilleurs vœux !*
 SYNDICAT DES CHARGÉ-E-S DE COURS DE L'U de M
 343-7766



LES CHARGÉ-E-S DE COURS DE L'U DE M REVENDIQUENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMPARABLES ET RAISONNABLES!

La préhistoire de l'enseignement...

	RESEAU DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SALAIRES 85-86	3 168,20 \$ par charge incluant 8% de vacances	2 475,00 \$ par charge incluant 4% de vacances
ANCIENNETÉ	Liste de pointage et de rappel au travail par UNITÉ D'EMBAUCHE	AUCUNE FORME D'ANCIENNETÉ reconnue
CONGÉS	Congés parentaux, congé de maladie et assurance-salaire pour la durée du contrat	AUCUN congé, aucune protection sociale liée au travail
PERFECTIONNEMENT	Banque de charges de cours utilisée aux fins de mise à jour des connaissances	AUCUN régime de perfectionnement payé par l'employeur
REPRÉSENTATION UNIVERSITAIRE	observateurs délégués aux instances supérieures; observateurs aux instances départementales	aucune délégation reconnue avec mandat syndical, nulle part



TORTUE :

n.f. Animal préhistorique, dont l'évolution s'est arrêtée voilà des millions d'années... Reptile caractérisé par sa LENTEUR et sa carapace très dure...

Les Jeux Fepolympiques

CROISEZ L'AGEEFEP

Tout le monde reconnaît que la vie universitaire produit un certain stress. Après avoir sérieusement étudié la question, l'AGEEFEP a mis sur pied un comité d'étude. Voici sa recommandation : «Il faut donner à tous les étudiants et les étudiantes de la FEP l'occasion de se détendre tout en leur permettant de "réchauffer leurs cellules grises" en prévision des cours et des examens.

L'AGEEFEP a approuvé l'idée et lance sa nouvelle chronique. Quant à la recommandation touchant " au courrier du coeur ", elle n'a pas été retenue pour l'instant.

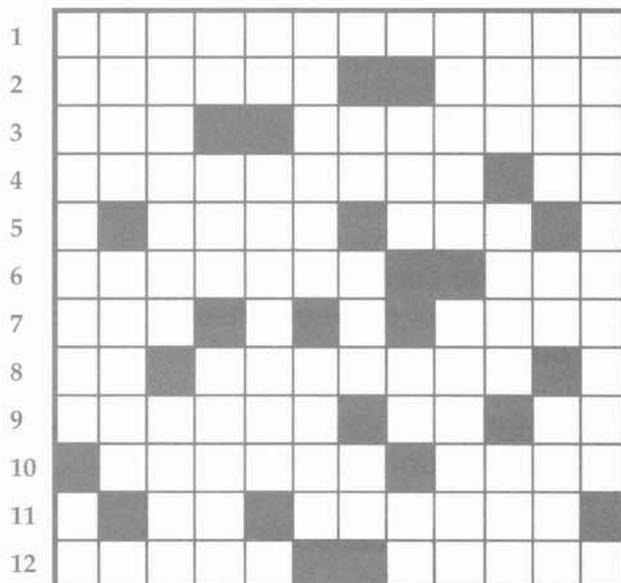
Les Jeux Fepolympiques vous proposent déjà une épreuve "CROISEZ L'AGEEFEP". Je profite de l'occasion pour inviter les étudiants et les étudiantes à me faire parvenir leurs suggestions en apportant une note d'humour à cette chronique. Bref, je vous souhaite le repos du guerrier après cette guerre de mots.

Le responsable de la rubrique,



Yvan Lortie

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1- L'Assemblée de direction de la FEP a adopté en 1983 une politique d'évaluation sur ce sujet
- 2- Regarder avec défi
- L'un des continents
- 3- Première page d'un journal
- Convier
- 4- État de certains étudiant-e-s à la veille des examens
- Route rurale
- 5- Absorption de substances hallucinogènes (sûrement étudiée dans le certificat de toxicomanie) - Propre et soigné
- 6- Elle est la seule qui défend les intérêts des étudiant-e-s adultes à l'Université de Montréal - Dans le nom d'une faculté
- 7- Possessif - Talent
- 8- Pour les intimes - Froissée, offensée
- 9- Mesures du bois -
Conjugaison - Praséodyme
- 10- Service de l'Université de Montréal faisant l'objet d'un article dans la présente revue
- Instruit
- 11- Possédé - Adversaire
- 12- Imaginer - Qui prend les couleurs du prisme

VERTICALEMENT

- 1- Statut majoritaire des lecteurs de cette revue
- Ancien oui
- 2- Neuvième heure du jour
- Ils ne sont pas à discuter
- 3- Quelques étudiant-e-s en font pendant les cours monotones - Arme
- 4- En matière de - Époque
- L'une des meilleures pièces de théâtre au Québec
- 5- C'est-à-dire - Conspuer, huer
- 6- Ses symptômes sont des fièvres et courbatures -
Soutient une action en justice
- 7- Drame lyrique japonais
- Le premier est le plus difficile - Étain
- 8- Il rend la cuisse légère
- Sélénium - Négation
- 9- Montréal en a un nouveau - Agiter doucement
- 10- Point cardinal - Grave défaut - Allié
- 11- Dire qu'une chose n'est pas vraie - Ricané-
Ondulations des tissus
- 12- Région déterminée



V

acances-familles est un organisme à but non lucratif fondé en 1971. Son objectif est de favoriser l'accessibilité aux vacances et aux voyages au Québec et même à l'extérieur pour les Québécois et les Québécoises. Il regroupe tout près de 15 000 membres qui se recrutent tant auprès des célibataires, des groupes et associations que des familles.

Le membership permet d'exercer un pouvoir d'achat très important lors des négociations avec les différents intervenants touris-

tiques et notamment en matière d'hébergement. Cela se traduit concrètement par des économies substantielles pour les membres qui utilisent les services de Vacances-Familles. Par exemple, le service de réservation d'hébergement en hôtels, auberges et logements en copropriété à la grandeur du Québec permet de réaliser des économies de 5 % à 50 % sur les coûts d'hébergement.

Vacances-Familles offre également un réseau de chalets situés en grande partie près de points d'eau (Laurentides, Lac St-Jean, etc.) et des centres de vacances animés qui

sont très fréquentés par les familles, surtout pendant la saison estivale.

Les groupes et associations peuvent profiter d'un service spécialisé qui s'occupera de l'organisation technique de congrès, colloques et assemblées générales, ainsi que de la réalisation de voyages thématiques.

Les services de réservation de Vacances-familles s'empressent de répondre aux demandes du public à Montréal, Québec (Sainte-Foy), Rimouski et Jonquière. ■



UNE ALTERNATIVE VACANCE

Services de vacances et séjours au Québec et à l'extérieur en hôtels, condos, chalets à des prix très économiques.

Services d'agence de voyage IATA pour l'extérieur du Québec (billets d'avion, de train, etc.) Sur vos achats chez V.-F., vous recevez 2% en chèque-vacance utilisable sur tous nos services.

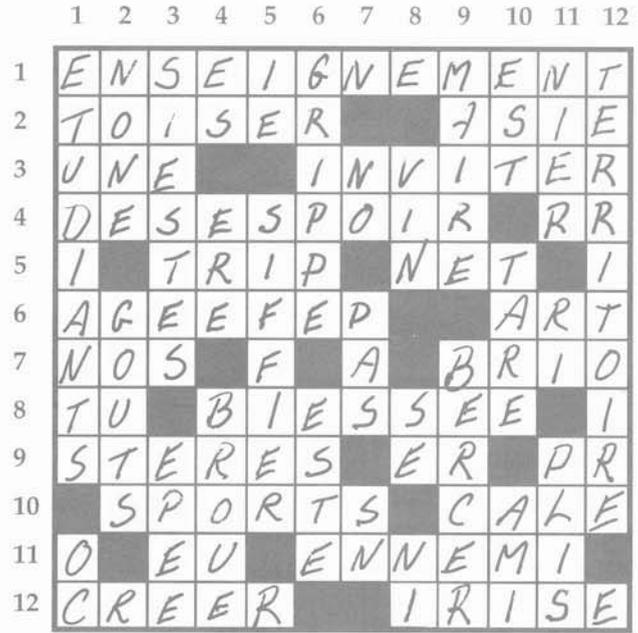
"Vacances pour tous", journal d'information sur tous nos services et tarifs spéciaux envoyé gratuitement à nos membres (Appelez-nous pour en obtenir un)

**Réduction de 10 \$
pour les membres de
l'AGEEFEP**

(30 \$ au lieu de 40 \$)
sur une nouvelle adhésion à
Vacances-Familles

Erratum

Dans le numéro de novembre de Cité Éducative, il faut lire en page 31: Richard Lyonnais, directeur de la famille Prévention et santé; Pierre Cinq-Mars, directeur de la famille Formation et intervention sociale.



2, COMPLEXE DESJARDINS
BUREAU 2600
CASE POSTALE 153
MONTREAL, QUEBEC H5B 1E8
(514) 281-1555

2, PLACE LAVAL
BUREAU 460
LAVAL, QUEBEC H7N 5N6
(514) 384-8650



**Maheu
Noiseux**
Comptables agréés
Les associés de votre gestion



Imprimerie Hermès
(1984)
Inc.

207, av. Mont-Royal ouest
Montréal (Québec)
H2T 2T2

tél: (514) 288-9340

- invitations pour
toutes occasions

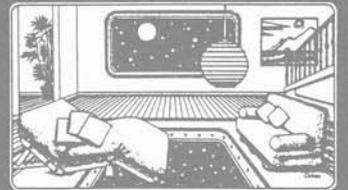
- service copie
rapide

- enveloppes et
factures

Les Futonistes

ATELIER BOUTIQUE

grand choix de bases, tissus,
housses, coussins, etc...
* articles de literie tels:
doublures, oreillers de kapok,
draps etc...et nos Futons,
toujours au-delà de tous
standards de qualité *



420 est Rachel Mtl. 842-0890

Service de livraison accessible

BIERES IMPORTEES

**BIERE PRESSION
BIERE BOUTEILLE**

plus de 60 sortes de bières
en provenance de 19 pays

DEGUSTATION DE BIERES IMPORTEES
MERCREDI 21 JANVIER

de 5h A 8h
\$1/ le verre

le petit **CAMPUS**
PUB - CAFÉ
angle Decelles & Reine-Maria 735-2861

ANDRÉ CARDINAL
9500, boul. De L'Acadie,
Montréal (Québec)
H4N 1L8

Tél.: (514) 382-8337

LA FIABILITÉ IMPOSSIBLE À COPIER

Les nouveaux copieurs à encre liquide de la série V de Savin, conçus pour aller plus loin sans entretien.

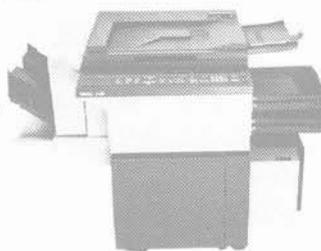
Si vous cherchez un copieur qui met plus de temps à travailler qu'il n'en faut pour le mettre en état de travailler, venez voir les nouveaux copieurs de la série V de Savin. Ces appareils sont conçus pour continuer à travailler longtemps après que les autres se soient arrêtés pour une mise au point.

Ils sont dotés d'un système de reprographie plus simple. Comportent moins de pièces mobiles. Et ils ne produisent ni la poussière ni la chaleur qui provoquent les pannes.

En effet, ils sont conçus pour aller deux fois plus loin sans entretien.

La nouvelle série V de Savin.

Pendant que les autres vous font des excuses, ils vous font encore des copies.



**SÉRIE V
DE SAVIN**

RAISON SOCIALE DU CONCESSIONNAIRE

ABONNEMENT

Les non-membres de
l'AGEEFEP peuvent
maintenant se procurer
CITÉ ÉDUCATIVE

Le prix de l'abonnement
est de 15 \$
pour cinq parutions.

Envoyez à : **CITÉ ÉDUCATIVE**

a/s AGEEFEP
C.P. 6128, Succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

PARUTIONS:
AGEEFEP

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____

Code postal: _____

Tél.: _____
Résidence Bureau

Chèque ou mandat-poste inclus

15 \$ pour cinq parutions

Date: _____

Signature: _____

